

Sevran, le 14 février 2012

Gaz de schiste

**Communiqué de Stéphane Gatignon,
maire de Sevran, conseiller régional d'Île-de-France**

Le 19 janvier dernier, dans la plus grande discrétion, a été lancée une enquête publique concernant la délivrance de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures ayant recours au gaz de schiste. Elle concerne 12 permis en France (10 en Île-de-France, un en Lorraine et un en Aquitaine). Cette enquête, appelée à durer un mois, est accessible uniquement sur le site du ministère du Développement durable (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Documents-mis-a-la-disposition-du.html>). Ceux qui en connaissent l'existence rencontrent les plus grandes difficultés pour accéder à ces informations et pour situer précisément les périmètres concernés en l'absence d'une cartographie claire (seules des coordonnées cartographiques sont mentionnées). Les communes et les citoyens sont quant à eux tenus scrupuleusement à l'écart de la procédure : pas de registres locaux d'enquête, pas de réunions publiques...

De toute évidence, nous sommes face à une parodie de consultation !

La commune de Sevran est concernée par le permis dit de « Chevry », accordé par projet d'arrêté à la société Poros SAS. Il touche près de soixante communes des départements de Seine-et-Marne, Essonne, Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis (parmi lesquels Sevran, Vaujours, Clichy, Montfermeil, Villepinte, etc.)

Bien entendu, ni moi-même ni aucun de mes collègues maires des communes concernées n'ont été préalablement consultés, pas plus que les populations.

Quelles conséquences de telles opérations peuvent-elles avoir sur la vie de nos concitoyens ?

Il y a d'abord les nuisances sonores et visuelles se rapportant à l'exploitation d'hydrocarbures : norias de camions, bruit lié aux forages et aux explosions.

Viennent ensuite les probables pollution de l'air et contamination des nappes phréatiques - y compris au-delà du seul périmètre immédiat des forages.

Plus graves encore, les risques de mini-séismes ou de glissements de terrain en zone urbaine. En outre, dans notre région marquée par le phénomène de dissolution de gypse, il y a un réel danger de voir les déflagrations liées au fractionnement de la roche provoquer des dommages importants sur les installations de surface, voire sur des installations profondes. À Blackpool, en Angleterre, un lien direct a été établi entre la présence d'un forage de gaz de schiste et deux tremblements de terre de magnitude 2,3 et 1,5 sur l'échelle de Richter, survenus à proximité immédiate des puits... L'État d'Ohio, aux États-Unis, vient de faire fermer un puits d'extraction dans la région de Youngstown, après que l'on a enregistré un tremblement de terre de magnitude 4,3.

Enfin, nous savons que l'utilisation de gaz de schiste peut provoquer des remontées bactériologiques et radioactives. Dans une zone à risque comme le Fort de Vaujours, où était implanté jusqu'en 1997 l'ancien site du Commissariat à l'Énergie Atomique, ce type d'exploitation pourrait donc avoir des conséquences désastreuses.

Suite à la forte mobilisation des réseaux écologistes et citoyens, le gouvernement actuel s'est prononcé en avril dernier pour l'interdiction de l'exploitation du gaz de schiste par fracturation hydraulique. Aujourd'hui, pour calmer les esprits, il évoque le recours à de nouvelles techniques (par fracturation à l'azote). Mais dans quelles mesures ces « nouvelles techniques » sont-elles moins dangereuses ? On ne peut que douter de leur caractère inoffensif, lorsqu'on constate la précipitation et l'opacité dans laquelle se déroule cette pseudo enquête publique. Un dossier d'une telle importance exige pourtant de la transparence et du temps.

Or ce calendrier stratégique, en pleine campagne présidentielle, vise à étouffer toute mobilisation politique et citoyenne. Le but est-il de délivrer les autorisations avant le résultat des élections pour que celles-ci s'imposent ensuite aux futurs dirigeants du pays ?

Si tel était le cas, nous devons dénoncer ce déni de démocratie, perpétré au seul bénéfice des lobbies pétroliers... N'est-il pas étonnant que la société Poros SAS possède un capital d'un million d'euros, un chiffre d'affaire de 360 000 euros et n'ait qu'un seul salarié ?

Le problème des choix énergétiques pour demain est au cœur des questions qui traversent notre civilisation. Nous sommes tous concernés. La France doit s'affranchir du mythe des énergies fossiles qui représentent l'ère industrielle du passé. Aujourd'hui, nous devons faire preuve d'un volontarisme politique pour nous engager sur la voie des énergies renouvelables.

Nous sommes à quelques jours de la fin de l'enquête. Exigeons le droit d'expression dans le cadre de la procédure en cours, et préparons la mobilisation qui s'impose pour la mise en suspens de ce dossier tant que toutes les garanties écologiques et sociales ne sont pas réunies. L'avenir de nos enfants et de nos territoires est en jeu !